



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

☐ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Av des POILUS 13013 MARSEILLE Cedex 13 Tel 04.91.12.23.10
ffcregionsud@gmail.com

SAISON CYCLO CROSS 2023-2024 – PRECONISATIONS

La réforme des licences 2023 est aujourd'hui bien comprise par nos licenciés et permet maintenant au moment du dépôt de la licence 2024 d'indiquer sur le formulaire de demande de licence pour chaque activité, principale, secondaire 1, secondaire 2, secondaire 3, la discipline, le type la catégorie. Bien sûr la commission Régionale validera ou invalidera les demandes formulées sous les contrôles des Présidents de clubs.

Nous ne modifions pas le schéma 2023 qui a parfaitement fonctionné.

A. HORAIRES

Dans tous les cas l'organisateur pourra adapter les horaires (DO. Détail d'organisation)

12H00. U15. Minimes (Garçons et filles) sur 20' (2011-2010)

12H30. U17. Cadets (Garçons et filles) sur 30' (2008 – 2009)

13h15. MASTERS (+de 40 ans hommes et femmes) sur 40' (1984 et avant)

14h00. U19 et Dames de – de 40 ans sur 40' (2006-2007 pour les U19 et pour les Dames 1985 et plus jusqu'en 2005.

15h00. Elites. Opens. Access et donc les Masters 30-39 ans sur 50'

Les Masters de + de 40 ans pourront concourir avec les Elites. Opens. Access et masters 30-39ans s'ils se sont engagés régulièrement sur [http : maj.ffc.fr](http://maj.ffc.fr) sur cette épreuve.

B. ENGAGEMENTS

Ceux-ci doivent s'effectuer obligatoirement sur <http://maj.ffc.fr> par les clubs. **Mr BERGEAT Raphael** Comité Régional mettra en place le dispositif d'engagement par catégories séparées ainsi que les paramétrages d'âges si nécessaire afin de faciliter les engagements et le travail des arbitres.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

C. ORGANISATION

Les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés sur les épreuves de VTT Cross-country sont acceptés sur les épreuves du calendrier régional CX sauf pour les Championnats Départementaux et Championnat Régional. Les coureurs utilisant ces vélos de type VTT seront placés quel que soit la place RACE, en fin de grille de départ.

Le classement RACE servira aux arbitres pour établir les lignes de départ (hors utilisateurs de vélo type VTT). Les coureurs qui s'engageront au départ perdront leurs positions du classement RACE et partiront après le positionnement des coureurs engagés.

LE CLASSEMENT RACE EST VALABLE POUR LE WEEKEND COMPLET et sera diffusé également sur le site du comité toutes les semaines.

Les arbitres diffuseront dans les meilleurs délais au Comité Régional les classements validés. (ffcregionsud@gmail.com).

Le Comité Régional diffusera dès réception à Mr Serge PASCAL Responsable de la commission Cyclisme traditionnel, Mr Cédric GARAIX Responsable de la commission arbitrale Région Sud et Mr Quentin GROLLEAU EADV ces classements pour différents suivis et différentes actions.

Afin de poursuivre le PLAN REGIONAL de féminisation, nous invitons les organisateurs à récompenser le podium féminin.

La commission Régionale pourra proposer d'éventuels aménagements en cours de saison.

Christian LAZARINI

15/09/23

Président du Comité REGION SUD